

LEGUMES



INFOS

Juin 2010



DOSSIER

Loi de modernisation agricole

Réussir FRUITS LEGUMES

Supplément au
Numéro
296
Juin
2010

L'Invitée



Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat à l'écologie

« L'environnement n'est pas une contrainte supplémentaire mais bien une opportunité »

LOI DE MODERNISATION AGRICOLE

Un tournant essentiel pour avec les producteurs français

Les Producteurs de Légumes de France suivent avec attention les débats du Parlement sur le projet de Loi de Modernisation de l'Agriculture.

Les Producteurs de Légumes de France attendent des débats du Parlement sur le projet de Loi de Modernisation de l'Agriculture notamment :

■ La suppression des remises, rabais et ristournes (les précédentes lois étant restées sans grand effet sur les pratiques commerciales),

■ La suppression des prix après vente,

■ L'encadrement des annonces de prix hors du lieu de vente.

Ce n'est qu'à ces conditions que l'on pourra faire du commerce équitable avec les producteurs français, commerce équitable dont toutes les enseignes

se revendiquent.

Par ailleurs, « le prix d'achat garanti » proposé par certains n'est qu'un mirage dans un marché européen totalement ouvert à la concurrence internationale et ne protégera en rien le revenu des producteurs.

Pas de réponse sur le coût du travail

Enfin, à l'heure où nous écrivons ces lignes, Légumes de France regrette vivement l'absence de réponse aux problématiques de compétitivité, notamment en ce qui concerne le coût du travail et les distorsions de concurrence intra européennes, dans ce projet de loi. ▲



La grande distribution devra appliquer une baisse automatique de ses marges en période de crise, sur la base de l'accord du 17 mai.

LÉGUMES ET FRUITS AU CŒUR DU PROJET DE LOI

Bruno Le Maire, lors de son discours devant le Sénat, le 18 mai dernier :

« Nous voulons aussi rééquilibrer le partage de la valeur au sein de la filière alimentaire, notamment dans le secteur des fruits et légumes.

Nous supprimerons totalement les pratiques de remises, rabais et ristournes.

Nous encadrerons le prix après vente : plus aucun fruit ou légume qui n'aura pas été commandé ne pourra se retrouver sur un marché. Plus aucun fruit ou légume ne pourra quitter une exploitation sans que les modalités de fixation de son prix n'aient fait l'objet d'un contrat écrit.

La grande distribution appliquera enfin une baisse automatique de ses marges en période de crise, sur la base de l'accord du 17 mai signé hier sous l'égide du Président de la République. Cet accord sera applicable dès cet été. »

La suppression des ristournes, l'aboutissement d'un long combat syndical !

Légumes de France mène depuis plus de 15 ans un combat sans relâche contre toutes formes de remises, rabais et ristournes sans contreparties réelles ou autres pratiques abusives.

Déjà à l'occasion de la loi Galland, en 1996, la Fédération Nationale des Producteurs de Légumes, aujourd'hui Légumes de France, obtient le principe que les ristournes fassent l'objet de contreparties. La loi d'orientation agricole de 1999 puis la loi sur les nouvelles régulations économiques en mai 2001 viennent compléter le dispositif législatif et prévoient des sanctions pour ces pratiques abusives. Légumes de France est en pointe dans ce combat, et engage en 2001 sous l'impulsion de son président de l'époque, Jean Sales, une action en justice contre une ristourne exigée par une enseigne du groupe Carrefour. La justice donnera raison à Légumes de France le 18 mars 2008, décision confirmée par la Cour de Cassation le 5 mai 2009, après huit années de procédures. Entre temps, Légumes de France aura dénoncé vigoureusement les ristournes et autres pratiques abusives dans les médias, notamment lors de la crise de 2004, par la voix de sa présidente, Angélique Delahaye.

Epilogue d'un long combat syndical qui aura demandé beaucoup de courage et de persévérance, la suppression totale et définitive des remises, rabais et ristournes par la LMA pourrait mettre un terme à ces pratiques qui coûtent chaque année près de 200 millions d'euros aux producteurs de légumes de France.

un commerce équitable

LOI DE MODERNISATION AGRICOLE, LES AMBITIONS DU GOUVERNEMENT

Le 18 mai 2010, Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, s'est exprimé devant le Sénat : « La crise agricole que nous vivons marque la fin de trente ans d'histoire agricole française et européenne. Elle marque un tournant majeur pour notre agriculture. Nous tous ici, parlementaires ou membres du Gouvernement, notre responsabilité est de défendre un secteur stratégique pour notre nation. Je veux dire ici, au moment où nous commençons l'examen d'une loi qui sera décisive pour ce secteur, que je crois dans les forces et dans les atouts de l'agriculture française. Agriculture ne veut pas dire seulement tradition et passé. Agriculture veut dire aussi innovation, recherche, compétitivité et développement durable. Agriculture en France veut tout simplement dire avenir. »

LE PROJET DE LOI COMPORTE 5 TITRES :

- Titre 1 : Définir et mettre en cours une politique publique de l'alimentation.
- Titre 2 : Renforcer la compétitivité de l'agriculture française. Les fruits et légumes sont nommément cités dans ce chapitre ; contrats, publicité hors lieu de vente, PAV, ristournes, observatoire des prix et des marges, interprofession.
- Titre 3 : Inscire l'agriculture et la forêt dans un développement durable des territoires.
- Titre 4 : Moderniser la gouvernance de la pêche et de l'agriculture.
- Titre 5 : Disposition particulière à l'Outre-Mer.

LES OBJECTIFS DU PROJET DE LOI SONT AFFIRMÉS DANS SON EXPOSÉ DES MOTIFS :

- Faire face au défi de la sécurité alimentaire aux plans mondial, européen et national,
- Réaffirmer que l'agriculture a pour fonction première de nourrir les hommes, ce qui en fait un secteur stratégique pour la nation,
- Faire face à la dérive des modes d'alimentation,
- Mettre en place une politique publique de l'alimentation (préserver le lieu social, renforcer l'attractivité de la France, préserver l'environnement, protéger et améliorer la santé des Français) et lier celle-ci à la politique agricole (réaffirmer le lien entre productions agricoles et alimentation). À titre d'exemple l'exposé des motifs affirme que « si les Français mangeaient selon les recommandations nutritionnelles, cela impliquerait de multiplier par trois la production nationale de fruits et de légumes ».

LE SECTEUR DES FRUITS ET DES LÉGUMES EST ESSENTIELLEMENT CONCERNÉ PAR LE TITRE 2 :

L'article 3 prévoit la possibilité de rendre obligatoire un contrat écrit établi entre les producteurs et les premiers acheteurs. Il fait référence dans son exposé des motifs au secteur des fruits et légumes frais.

L'article 4 renforce l'encadrement de la publicité hors lieu de vente mentionnant un prix ou une réduction de prix, en obligeant à un contrat écrit.

L'article 5 interdit les remises, rabais et ristournes durant les crises et en cas de prix anormalement bas.

L'article 6 crée un observatoire des prix et des marges des produits alimentaires.

L'article 7 cherche à améliorer la lisibilité des missions des interprofessions, notamment en matière de connaissance des marchés et de diffusion d'indicateurs de tendance.

L'article 8 prévoit de pouvoir limiter, par secteur, la reconnaissance d'organisation de producteurs aux seules organisations dont les statuts prévoient le transfert de propriété.

L'article 9 crée un fonds national de gestion des risques en agriculture.

L'article 10 pose le principe d'un statut d'agriculteur-entrepreneur, conduisant son exploitation dans le respect d'une agriculture durable et prenant toutes les dispositions pour limiter les risques inhérents à son activité.

La LMA devrait être votée par le Parlement d'ici au mois de juillet 2010.

Contact : Bruno Scherrer - b.scherrer@legumesdefrance.fr

CHANTAL JOUANNO, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉCOLOGIE

« L'environnement n'est pas une mais bien une opportunité »

Secrétaire d'Etat à l'écologie, Chantal Jouanno est chargée de porter les lois Grenelle devant le Parlement. Nous l'avons interrogée sur sa vision de l'agriculture et sur l'intérêt que le ministère de l'écologie porte à notre secteur.

Echange sur les rapports, parfois complexes, entre agriculture et écologie.

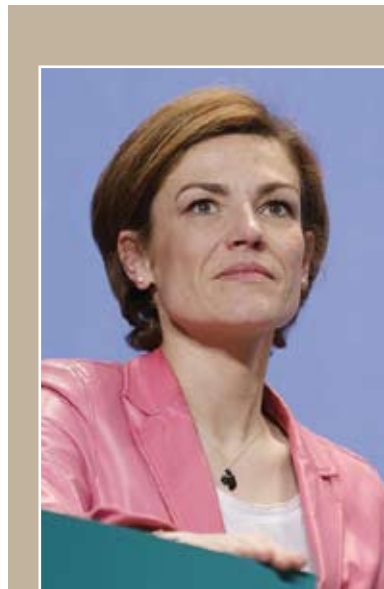
Un an après votre nomination, quel bilan tirez-vous des actions menées par votre ministère dans le secteur agricole ? Quels sont les grands chantiers que vous envisagez pour la suite ?

Je suis convaincue que l'on ne peut pas parler d'écologie sans parler d'agriculture, et que l'on ne peut pas parler d'agriculture, sans parler d'écologie.

Cette dernière année a été entièrement tournée vers la mise en œuvre des engagements du Grenelle de l'environnement : préparation à la mise en œuvre de la trame verte et bleue, opérations de protection des captages, accompagnement du développement de l'agriculture biologique et bien entendu la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Le vote de la loi Grenelle 2, qui doit intervenir de façon définitive avant l'été, nous donnera la boîte à outils complète pour agir.

Sur tous ces sujets, j'ai le sentiment d'avoir pu travailler de manière constructive avec le monde agricole. Il y a eu quelques crises aussi, comme les algues vertes en Bretagne. Sur ce sujet encore, nous avons su nous mobiliser et travailler avec les mi-

Je suis convaincue que l'on ne peut pas parler d'écologie sans parler d'agriculture, et que l'on ne peut pas parler d'agriculture, sans parler d'écologie.



Diplômée de l'ENA en 1999, Chantal Jouanno devient conseillère au développement durable et à la sécurité routière au cabinet du ministre de l'Intérieur en 2002. Elle est ensuite nommée directrice de cabinet et élue Présidente du Conseil général des Hauts-de-Seine en 2004. En 2007, elle devient conseillère pour le développement durable à la présidence de la République, à la suite de l'élection de Nicolas Sarkozy. Présidente de l'Ademe en 2008, elle prend les fonctions de Secrétaire d'Etat à l'écologie en janvier 2009.

lieux agricoles pour trouver des solutions.

Nous devons continuer ce travail de mise en œuvre du Grenelle, dans un contexte économique difficile pour un grand nombre de filières. Ma responsabilité est de pouvoir

montrer au monde agricole que l'environnement n'est pas une contrainte supplémentaire, mais bien une opportunité. Que c'est même l'avenir de l'agriculture, d'une PAC forte notamment, qui se joue là. C'est pour moi l'enjeu

majeur de l'année qui vient.

Le plan Ecophyto prévoit la réduction de 50 % de l'usage des pesticides, si possible. Comment répondez-vous aux inquiétudes formulées par les producteurs de légumes, déjà confrontés à un manque significatif de produits phytosanitaires et faisant face à de nombreuses distorsions de concurrence vis-à-vis de leurs voisins européens ?

Les agriculteurs ont tout intérêt à réduire leur consommation de pesticides : ils sont les premiers exposés

contrainte supplémentaire

à ces produits dans leur travail quotidien, ces produits ont un impact sur leur outil de travail, la terre, et cela peut peser lourd dans le bilan de leurs exploitations.

D'ailleurs, je constate qu'entre 1998 et 2008 les agriculteurs ont diminué de près de 30 % les tonnages de substances actives phytopharmaceutiques utilisées.

L'étude Ecophyto R et D conduite par l'Inra, dont les résultats ont été présentés en janvier 2010, montre d'ailleurs qu'une réduction de l'ordre de 30 % du recours aux pesticides serait possible sans perte de marges pour les agriculteurs. Les producteurs de légumes ont effectivement vu disparaître ces dernières années certains produits, non pas tant sous l'effet du Grenelle de l'environnement, que de l'application de la réglementation communautaire en France. La mise en œuvre de la directive européenne sur les produits phytopharmaceutiques avait d'ailleurs conduit au retrait d'environ 70 % des substances actives présentes sur le marché avant 1993. Des retraits récents on pu créer des impasses techniques. Je sais que ce sujet est étudié de près par le ministère chargé de l'agriculture. Si de nouvelles connaissances et de nouveaux travaux d'expertise au niveau communautaire permettent d'envisager de ré-autoriser certaines substances, nous serons disposés à

étudier la question.

En tout état de cause, ces tensions conjoncturelles sur quelques substances particulières, qui sont bien réelles, ne doivent pas occulter les enjeux liés à la réduction des risques liés aux produits phytopharmaceutiques et au plan Ecophyto 2018. C'est un enjeu fondamental pour l'avenir.

Les producteurs ont déjà réalisé de nombreux efforts en matière de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires, et continuent, à travers le GIS PICLég, à mettre en place de nouvelles techniques alternatives. Comment votre ministère soutient-il ces efforts ?

Je suis convaincue que la mise au point d'itinéraires économes en intrants passe par un travail très concret d'expérimentation sur le terrain et un partage d'expériences : la recherche fondamentale n'est qu'un maillon. C'est tout l'objet du GIS PICLég, d'aller jusqu'au bout de la démarche, sur le terrain.

C'est ce que nous essayons de faire dans le cadre du plan Ecophyto avec la mise en place d'un réseau de fermes, qui est aujourd'hui de 200 fermes et devrait en atteindre 1 000 d'ici à la fin de l'année, et qui permettent d'expérimenter concrètement et

d'acquérir des références sur la baisse de l'utilisation de pesticides. J'estime qu'il s'agit-là de la clé de voûte du plan Ecophyto.

Les projets de réseaux sont présentés pour avis à un comité consultatif de gouvernance créé au sein de l'Onema, comprenant l'ensemble des parties prenantes, au vu duquel le conseil d'administration de l'Onema statue sur l'attribution de financements. Cette action mobilise quatre à sept millions d'euros en 2010.

Le travail du GIS PICLég pourra être valorisé dans ce cadre.

Plus largement, comment les producteurs de légumes peuvent-ils valoriser les efforts qu'ils fournissent en matière d'environnement ?

Je sais que les producteurs de légumes ont fait de grands efforts de réduction de l'utilisation d'intrants, et qu'il est difficile de valoriser ces efforts, que ce soit au sein des filières ou en direction des consommateurs.

La création de la certification Haute Valeur Environnementale ou la mise en place de l'étiquetage environnemental prévu par le projet de loi Grenelle 2 va permettre à un grand nombre de producteurs de rendre visibles leurs efforts, et de les valoriser. Je suis convaincue que ce sera une formidable opportunité pour le secteur des fruits et légumes.